Retraites :

« Nous voulons un revenu garanti, à la retraite comme au chômage, qui ne soit pas inférieur au SMIC! »

Aussi étonnant que cela puisse paraître, malgré les 5 à 7 millions de chômeurs, RMIstes et salarié-e-s pauvres, malgré les dégrèvements et exonérations de cotisations accordés au patronat, le régime des retraites est toujours bénéficiaire.

Alors, que nous chantent le gouvernement et le MÉDEF? Ils nous chantent que le régime court à la faillite à cause du baby-boom de l'aprèsguerre. Le baby-boom a bon dos!

Entre 1950 et aujourd'hui, la part des pensions dans le revenu national a augmenté de 250% sans que cela provoque les cataclysmes... que certains prédisaient à l'époque!

Selon les calculs les plus sérieux, une augmentation de la masse salariale de 0.37 points par an consacrée aux cotisations vieillesse permettrait, à elle seule, de garantir les retraites jusqu'à 2040.

Ce qui scandalise ceux qui nous gouvernent, c'est que 198 milliards d'euros (1300 milliards de francs) sont distribués en rentes aux particuliers, sans profiter aux fonds d'investissement (fonds de pensions, assurances privées, gestionnaires de l'épargne salariale...).

Leur campagne d'intoxication sur la prétendue crise des retraites a un but : faire main basse sur l'argent de la solidarité. Et un autre : généraliser l'insécurité sociale.



Créer l'insécurité chez les salariés, c'est créer les conditions d'une résignation devant des salaires plus faibles, affaiblir leurs revendications et leurs résistances... et donner plus de profits aux actionnaires et au capital. Le Fonds Monétaire International (FMI) l'a écrit : « Un système de retraite par répartition peut déprimer l'épargne nationale parce qu'il crée de la sécurité dans le corps social ».

Aujourd'hui, ils s'attaquent aux retraites des fonctionnaires. Une hérésie, à leurs yeux : la retraite des fonctionnaires, c'est un salaire continué à vie, un salaire versé sans contrepartie, sans épargne préalable. Un revenu garanti...

C'est ce que nous réclamons pour tou-te-s les retraité-e-s et salarié-e-s ! Après les nouveaux pauvres, les nouveaux vieux pauvres...

L'insécurité sociale règne déjà chez les retraité-e-s du privé. L'offensive a commencé en 1980 quand, dans l'indifférence générale, le gouvernement décida de ne plus valider les annuités des chômeurs non indemnisés. En 1993, la réforme de la retraite de base du régime général (dite Balladur) ne mobilis a pas les salariés. Et pourtant, la réforme se traduit par :

- 1. Le passage progressif de 150 trimestres (37 ans et demi) à 160 (40 ans) pour obtenir une retraite à taux plein ;
- 2. Le passage progressif des 10 aux 25 meilleures années d'ici 2008 pour l'établissement du salaire moyen de référence servant au calcul de la rente.

Le taux de retraite à taux plein (égal à 50 % du salaire moyen des meilleures années), calculé jusqu'alors sur les 10 meilleures années de la carrière, le sera dorénavant sur les 25 meilleures années. Cette mesure indut dans les "meilleures années "des salaires moins favorables (à la suite de période de chômage, notamment) et fait baisser le taux des pensions versées. À noter

que les indemnités chômage ne sont pas intégrées dans les meilleures années de salaire prises en compte pour le calcul de la pension. Or, on est parfois mieux payé au chômage qu'en étant salarié... Et pourtant, les chômeurs indemnisés cotisent : les gestionnaires des Assedic viennent même multiplier par 2.5 la cotisation de retraite des chômeurs !

3. L'indexation des retraites sur les prix : la revalorisation des salaires annuels servant pour le calcul de la retraite s'effectue désormais sur les prix et non plus sur le salaire moyen qui augmente plus vite.

Ces mesures, ajoutées aux changements des régimes des retraites complémentaires AGIRC et ARRCO (accord scélérat entre partenaires "sociaux" du 25 avril 1996), provoqueront une diminution du niveau des retraites de l'ordre de 20 à 30 %. Pour ceux qui pourront la prendre.

Ce que vise le MÉDEF et son

Aujourd'hui:

- près des 2/3 des dossiers de liquidation de retraite à 60 ans sont déposés par des demandeurs qui ne travaillent plus.
- 2/3 des demandeurs sont au chômage ou en préretraite. La plupart des boîtes poussent les salariés vers la sortie à 57 ans
- Et il y a de nombreuses conventions de départ anticipé à 50 ou 52 ans comme chez IBM ou à Shell.
- L'âge moyen de la cessation d'activité est de 58,5 ans pour les hommes et de 56,5 ans pour les femmes.

gouvernement, c'est une durée de cotisation pour tou-te-s de 42 voire 46 annuités. Le but n'est bien évidemment pas de faire travailler plus longtemps des gens âgés que le patronat fiche à la porte vers 50 ans. Le but est de pousser les salarié-e-s hors des entreprises avec une retraite amputée par une durée de cotisation incomplète.

Augmenter la durée de cotisation veut dire tout simplement allonger la durée de chômage mais pas des allocations chômage : l'UNÉDIC vient de supprimer d'un coup jusqu'à deux ans d'indemnisation (24 mois) pour les chômeurs âgé-e-s de plus de 50 ans (négociation UNÉDIC 19-20 décembre 2002).

D'ores et déjà, la retraite à 60 ans n'existe plus pour les chômeurs et les précaires (salarié-e-s ayant tra vaillé à temps partiel ou connu des carrières discontinues ou incomplètes). Le jeu des décotes diverses les condamne à attendre le Minimum Vieillesse (65 ans) avec un revenu tournant autour du RMI...

Nous voulons un revenu garanti, à la retraite comme au chômage, qui ne soit pas inférieur au SMIC :

- Retraite sans condition à 60 ans ou après 37 ans et demi d'activité pour tous ceux qui le désirent, à partir de 50 ans pour les métiers pénibles ou en cas de chômage ;
- Minimum vieillesse au niveau du SMIC à partir de 60 ans ;
- Abrogation des mesures de 1980, de la réforme Balladur de 1993 et des accords ARRCO-AGIRC de 1996;
- Intégration des indemnités de chômage et de formation, sur lesquelles nous cotisons, dans les meilleures années;
- Fin des exonérations de cotisations sociales accordées aux patrons ;
- Régularisation des immigrés sans-papiers pour les quels les patrons ne payent aucune charge sociale;
- Elargissement du financement des retraites à tous les revenus y compris ceux du capital, de la spéculation, de la richesse créée par les machines.



37 cours de la République 69100 VILLEURBANNE *tél.*: 04.78.84.38.51 - *fax*: 04.78.68.52.83 *mail*: acrhone@free.fr – *web*: http://acrhone.free.fr

Permanence:

- au local le mardi de 15 h à 20 h
- ANPE Villeurbanne le mardi matin de 9 h à 11 h
- ANPE Opéra le jeudi de 8 h 45 à 10 h 30